

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 28 mars 2008 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans certains services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *DEVL0808989A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'avis du comité technique paritaire spécial de la direction générale du personnel et de l'administration réuni les 5 mai 2007 et 20 février 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Les modifications suivantes sont apportées à la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la direction générale du personnel et de l'administration figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 :

A compter du 1^{er} janvier 2007 :

- suppression en catégorie A, de 50 points et de l'emploi de chargé du département des relations sociales, DGPA/RS ;
- suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi d'assistant du conseiller en gestion et en management, DGPA/CGM.

A compter du 1^{er} mai 2007 :

- suppression en catégorie A, de 25 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau du budget de personnel, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services, DGPA/EB/GBF2 ;
- création en catégorie A, de 36 points et de l'emploi de chef du bureau de la réglementation financière et des contrôles, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF3 ;
- création en catégorie A, de 36 points et de l'emploi de chef du bureau des effectifs et des moyens des services, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services, DGPA/EB/GBF2 ;
- suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi programmation des indemnités de service fait au bureau des effectifs et des moyens des services, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services, DGPA/EB/GBF1 ;
- création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de chef de l'unité comptable au bureau de l'allocation des moyens et des marchés, direction des affaires juridiques informatiques et logistiques, sous-direction des prestations logistiques et des moyens, DGPA/DAJIL/PLM4 ;
- création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable du pôle fonctionnement au bureau des effectifs et des moyens des services, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs,

du budget du personnel et du fonctionnement des services, DGPA/EB/GBF1.

A compter du 1^{er} juin 2007 :

– modification de l'attribution du nombre de points : 20 points au lieu de 30 points pour l'emploi en catégorie A d'adjoint au chargé du département des relations sociales, DGPA/RS.

A compter du 1^{er} septembre 2007 :

– suppression en catégorie A, de 20 points et de l'emploi de responsable du pôle personnel au département des affaires générales, DGPA/AG1 ;

– suppression en catégorie A, de 20 points et de l'emploi de chef de projet documentaire à la mission de la politique documentaire, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, DGPA/DAJIL/MD ;

– suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable de la cellule de gestion des attachés d'administration centrale et des personnels administratifs au bureau des personnels administratifs d'encadrement, service du personnel, sous-direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres, DGPA/SP/AMT1 ;

– suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable du secteur budget au bureau du budget du personnel, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services, DGPA/EB/GBF2 ;

– suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi d'adjoint au responsable du support « utilisateur accord » au bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2.

A compter du 1^{er} novembre 2007

– suppression en catégorie A, de 40 points et de l'emploi de chef de bureau de la formation des agents d'administration centrale, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction du cadre de vie des agents de l'administration centrale, DGPA/DAJIL/CV4.

A compter du 1^{er} janvier 2008 :

– suppression en catégorie A, de 49 points et de l'emploi de chef de bureau des personnels administratifs d'encadrement, service du personnel, sous-direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres, DGPA/SP/AMT1 ;

– suppression en catégorie A, de 36 points et de l'emploi de chef de bureau du droit pénal et de la protection juridique, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques Sous-direction de l'éthique et du droit, DGPA/DAJIL/ED. 2 ;

– suppression en catégorie A, de 20 points et de l'emploi d'adjoint au chef de bureau de l'allocation des moyens et des marchés, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction des prestations logistiques et des moyens, DGPA/DAJIL/PLM4 ;

– modification de l'attribution du nombre de points : 25 points au lieu de 20 points, pour l'emploi en catégorie A d'adjoint au responsable de la mission des études et des rémunérations, service du personnel, DGPA/SP/ER ;

– création en catégorie A, de 20 points et de l'emploi d'adjoint au chef de bureau des personnels maritimes, service du personnel, sous-direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres, DGPA/SP/AMT3 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi de chargé de mission modernisation des fonctions supports, pilotage des processus de rémunération et des outils de contrôle de gestion en liaison avec l'opérateur national de paye, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services – Bureau du budget du personnel, DGPA/EB/GBF2 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi de chef de projet pilotage des finances et prospective budgétaire des dépenses ressources humaines dans le cadre du projet de budget triennal 2009-2011, service des effectifs et du budget, sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services, bureau du budget de personnel, DGPA/EB/GBF2 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau des personnels techniques d'encadrement, service du personnel, sous-direction des personnels techniques, d'exploitation et contractuels, DGPA/SP/TEC1 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau des services d'utilité collective, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction des prestations logistiques et des moyens, DGPA/DAJIL/PLM1 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau de l'allocation des moyens et des marchés et délégué du responsable du budget opérationnel de programme, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction des prestations logistiques et des moyens, DGPA/DAJIL/PLM4 ;

– création en catégorie A, de 25 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau du droit administratif et du contentieux, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction du droit public et du contentieux, DGPA/DAJIL/DPC3 ;

– création en catégorie A, de 20 points et de l'emploi d'adjoint au chef du bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;

– suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable du support « utilisateur accord » au bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;

– suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi d'animateur hygiène et sécurité au bureau de l'environnement social et des conditions de travail des agents d'administration centrale, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction du cadre de vie des agents de l'administration centrale, DGPA/DAJIL/CV3 ;

- création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable de l'unité comptable ayant en charge la validation de l'ensemble des titres de perception émis en administration centrale – Bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;
 - création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable de l'unité comptable dédiée aux opérations du programme support, bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;
 - création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable de l'unité comptable en charge de la ville et du logement, bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;
 - création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de responsable de l'unité comptable dédiée aux opérations du programme support, bureau comptable ministériel, service des effectifs et du budget, sous-direction des affaires financières, DGPA/EB/AF2 ;
 - création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi d'assistant de direction, direction générale du personnel et de l'administration, DGPA/DIR ;
 - suppression en catégorie C, de 10 points et de l'emploi de gestionnaire de personnel, bureau de la vie professionnelle des agents d'administration centrale, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, sous-direction du cadre de vie des agents de l'administration centrale, DGPA/DAJIL/CV1 ;
 - création en catégorie C, de 10 points et de l'emploi de secrétaire de direction, direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques, DGPA/DAJIL/DIR.
- A compter du 17 janvier 2008 :
- suppression en catégorie A, de 50 points et de l'emploi de chargé de mission pour la gestion des transferts, service du personnel, DGPA/SP ;
 - création en catégorie A, de 36 points et de l'emploi de chef de bureau des personnels administratifs d'encadrement, service du personnel, sous-direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres, DGPA/SP/AMT1 ;
 - création en catégorie A, de 20 points et de l'emploi d'adjoint au chef de bureau des actions de formation, service du personnel, sous-direction du recrutement, des concours et de la formation, DGPA/SP/RCF3.

Article 2

La liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la direction générale du personnel et de l'administration figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 3

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
Fait à Paris, le 28 mars 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
du personnel et de l'administration,
*La chef de la mission des études et des
rémunérations*
A. Boissonnet